

CAS B2 Parent italien né en France ayant résidé en Italie pendant au moins deux ans consécutifs avant la naissance de l'enfant

Documents à présenter concernant le parent :

- Copie intégrale et extrait plurilingue de l'acte de naissance en original (délivrés par la mairie italienne s'ils ont été transcrits)
- Copie intégrale et extrait plurilingue de l'acte de mariage en original (délivrés par la mairie italienne s'ils ont été transcrits)
- Copie intégrale et extrait plurilingue de l'acte de décès en original (si décédé) (délivrés par la mairie italienne s'ils ont été transcrits)
- Certificat historique de résidence délivré par la ou les mairies italiennes de résidence
- Pièce d'identité italienne en cours de validité
- S'il possède également la nationalité française : certificat de nationalité française si les deux parents étaient/sont de nationalité italienne, <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R63143> ou copie de la pièce d'identité française de l'autre parent si la nationalité française a été acquise par filiation ou par décret de naturalisation

Documents à présenter concernant le demandeur :

- Copie intégrale et extrait plurilingue de l'acte de naissance en original
- Copie intégrale et extrait plurilingue de l'acte de mariage en original
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile du demandeur
- [Formulaire de demande](#) complété, signé et daté.